

ECOLE DES ARTS ET METIERS –

Maladière 62, Case postale 212, 2002 Neuchâtel, Tél. 032 / 717 4020, Fax 032 / 717 4029

FORMULE D'INSCRIPTION aux cours professionnels**CPLN****Formation****Durée de la formation** date de début date de fin

Type de formation CFC AFP en entreprise Auditeur
 CFC et préparation à la maturité prof. Formation élémentaire Article 32
 Répétant Matu Post-CFC
 CFC et maturité prof. intégrée (professions 4 ans)

Données personnelles de l'apprenti-e

Nom Prénom

Date de naissance masculin féminin

Rue et n° (selon dépôt des papiers) NP-Localité

Origine (NPA, commune et canton) Nationalité

Type de permis de séjour Dès le Jusqu'au

Langue maternelle Autre langue

Etat civil célibataire marié-e divorcé-e séparé-e veuf-ve

Téléphone privé (fixe et/ou mobile) E-mail

Données personnelles du représentant légal (rubrique obligatoire jusqu'à 25 ans)

Si les parents sont séparés ou divorcés, cocher la case du ou des détenteurs de l'autorité parentale (cocher les 2 en cas d'autorité conjointe)

Représentant légal : Père Mère Tutelle / CuratelleReprésentant fiscal : Père Mère Tutelle / Curatelle

Nom

Prénom

Rue et n° (selon dépôt des papiers)

NP-Localité

Profession

Téléphone privé

Téléphone prof.

Téléphone mobile

E-mail

Adresse courrier de l'apprenti-e si différente de celle ci-dessus

Chez Téléphone

Rue et n° NP-Localité Canton

Scolarité obligatoire terminée en Année Canton (ou pays)Section et degré atteints (ex : 9^e moderne)

Nom de l'école NP-Localité

Activités antérieures

Autre école de à

Autre apprentissage de à

Activités professionnelles de à

Titre(s) obtenu(s) (CFC ou diplôme) Année

Entreprise formatrice

Raison sociale

Rue et n° Case postale NP-Localité

Téléphone Fax E-mail

Formateur(-trice) en entrepriseNom Prénom masculin féminin

Téléphone direct Mobile E-mail

L'apprenti-e souffre-t-il/elle d'une allergie, infirmité ou affection médicale dont vous souhaitez nous informer, si oui laquelle ?

.....

REMARQUES ET INSTRUCTIONS

Pour les apprenant-e-s :

Cette formule dûment remplie doit être remise au secrétariat de l'Ecole des arts et métiers dès l'engagement "sûr" d'un-e apprenti-e ou à la signature du contrat (si possible avant le mois de juillet).

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat ou à la direction de l'Ecole des arts et métiers.

Remplir toutes les rubriques.

En vue de l'établissement du fichier de contrôle et de la carte de légitimation, l'élève doit joindre à la présente :

- **1 photographie passeport au dos de laquelle il (elle) aura inscrit son nom**
- **1 copie du permis de séjour (pour les étrangers)**

Conformément aux articles 42 et 43 du Règlement général du CPLN, ratifiés par le Conseil d'Etat le 08 février 2008, il est perçu une finance forfaitaire (forfait) pour les fournitures distribuées en classe (documentation, photocopies, matériel pour travaux de contrôle, travaux pratiques spéciaux, etc...).

Le montant du forfait sera versé par l'apprenti(e) au moyen d'un bulletin de versement qui lui sera envoyé dès réception de son inscription.

Forfait de l'Ecole des arts et métiers

Temps partiel : (A l'inscription)	4 ans	soit : 100.- y inclus carte d'étudiant/an
	4 ans + MPI	soit : 150.- y inclus carte d'étudiant/an
	3 ans	soit : 80.- y inclus carte d'étudiant/an
	3 ans	soit : 180.- apprentissage de boulanger-pâtissier-confiseur CFC
	3 ans	soit : 180.- apprentissage de gestionnaire en intendance
	3 ans	soit : 280.- apprentissage de cuisinier
	2 ans	soit : 70.- y inclus carte d'étudiant/an
	2 ans	soit : 170.- apprentissage de boulanger-pâtissier-confiseur AFP
	2 ans	soit : 170.- apprentissage d'employé en cuisine